

## **COMPTE RENDU DE SYNTHÈSE**

**Conseil municipal  
Vendredi 08 septembre 2023  
19h – Salle du Conseil**

L'an deux mil vingt-trois, le 08 septembre, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie de Méré, sous la présidence de Monsieur Simon COULOMBEL, pour le Maire empêché.

### **Etaient présents :**

Mmes Sylviane DUQUENOY, Dominique MUZZIN, Mrs Alain CISSE, Alain COLOMBI, Mmes Monique BOURG, Christine RICHE, Mr André-Laurent LEVEQUE, Mme Françoise BUSTARRET, Mr Richard RAPHAEL (arrivé à 19h45), Mr Vianney BERNARD, Mr Jean GARNIER, Mme Elodie MARIE (arrivée à 20h), Mr Philippe CLEMENCE,

### **Absentes représentées :**

Mme Isabelle PRECLAIRE représentée par Mr Simon COULOMBEL

### **Absent non représenté :**

Monsieur Michel RECOUSSINES  
Madame Anna VIGH  
Mme Françoise DOUCET  
Mme Sandrine PAPON

### **Nombre de Conseillers**

En exercice : 19  
Votants : 13  
Présents : 12

**Secrétaire de séance :** Mr BERNARD Vianney

**Conseil municipal**  
**Vendredi 08 septembre 2023**  
**19h – Salle du Conseil**

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09 juin 2023

**AFFAIRES GENERALES**

*Rapporteur : Madame Dominique CHESNEAU*

Point 1 : Demande Fonds de concours 2023/2026 – Transition énergétique,

Point 2 : Demande de subvention à la région – Changement revêtement du sol pour 2 courts de tennis,

**SCOLAIRE**

*Rapporteur : Madame Christine RICHE*

Point 3 : Délibération modificative concernant les tarifs du service périscolaire pour l'année 2022/2023,

Point 4 : Délibération modificative concernant les tarifs du service périscolaire pour l'année 2023/2024,

## 1-DEL-2023/023 : Demande de fonds de concours général 2023/2026 – Transition énergétique

La commune de Méré a comme projet l'amélioration énergétique des bâtiments communaux par l'installation de pompes à chaleur de hautes performances, et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines,

Le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessous :

Subvention DSIL :	17 000,00 €
Fonds de concours :	19 165,37 €
Financement commune :	19 165,37 €

**Total HT : 55 330,74 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Décide de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement de l'installation de pompes à chaleur dans les bâtiments communaux, à hauteur de 19 165,37 € HT.

## 2-DEL-2023/024 : Demande de subvention à la région – changement de revêtement de 2 des 3 courts de tennis

La commune de Méré souhaite effectuer le changement de revêtement du sol de 2 courts de tennis de béton poreux en terre artificielle. Elle va présenter un dossier de demande de subvention à la Région à hauteur de 15 % des travaux.

L'avant-projet de changement de revêtement de 2 des 3 courts de tennis sera d'un montant de 68 911,00 euros HT soit un montant de 82 693,20 euros TTC,

La commune s'engage à financer l'opération de la façon suivante :

- Subvention Région attendue	10 336,65 € HT
- Fédération Française de Tennis	13 700,00 € HT
- Méré Tennis Club	10 000,00 € HT
- Solde, fonds propres de la commune	34 874,35 € HT
- TVA	13 782,20 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>82 693,20 € TTC</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Décide de demander une subvention à la région pour le changement de revêtement de 2 des 3 courts de tennis d'un montant de 10 336.65 euros HT.

### 3-DEL-2023/025 : Délibération rectificative concernant les tarifs du service périscolaire au niveau de la garderie et de l'étude pour l'année scolaire 2022/2023

La commune a approuvé le 05 avril 2022 les nouveaux tarifs du service périscolaire au niveau de la garderie et de l'étude pour l'année scolaire 2022/2023.

La DGFIP nous a demandé de bien vouloir modifier notre délibération en lui apportant une précision quant au prix unitaire d'une prestation relative à la garderie ou à l'étude.

Il convient de rajouter sur la délibération :

« Pour toute absence justifiée par un certificat médical, le tarif journalier est de 3.70 €. Cela n'entraîne en aucun cas la possibilité d'inscrire un enfant pour une seule journée d'étude. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

**Valide** les annotations demandées par la DGFIP de Rambouillet concernant le service périscolaire au niveau de la garderie et de l'étude surveillée pour l'année 2022/2023 (voir tableau joint).

### 4-DEL-2023/026 : Délibération rectificative concernant les tarifs du service périscolaire au niveau de la garderie et de l'étude pour l'année scolaire 2023/2024

La commune a approuvé le 07 avril 2023 les nouveaux tarifs du service périscolaire au niveau de la garderie et de l'étude pour l'année scolaire 2023/2024.

La DGFIP nous a demandé de bien vouloir modifier notre délibération en lui apportant une précision quant au prix unitaire d'une prestation relative à la garderie ou à l'étude.

Il convient de rajouter sur la délibération :

« Pour toute absence justifiée par un certificat médical, le tarif journalier est de 3.93 €. Cela n'entraîne en aucun cas la possibilité d'inscrire un enfant pour une seule journée d'étude. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

**Valide** les annotations demandées par la DGFIP de Rambouillet concernant le service périscolaire au niveau de la garderie et de l'étude surveillée pour l'année 2022/2023 (voir tableau joint).

-----